

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 avril 2022

Liste des présents :

Conseiller(ère) municipal(e)	Présent(e)	Absent(e) Excusé(e)	Pouvoir à	Secrétaire de séance
M le Maire, M CROUX Christian	X			
M le Premier adjoint, M CODECCO Didier	X			
M le Second adjoint, M DERAMOND Sébastien	X			X
Mme BERTHIER Béatrice	X			
Mme CAVAILLE Céline	X			
Mme FERRAND Anne-Lise	X			
Mme OWEZAREK Laurianne	X			
Mme PAYRASTRE Elisabeth	X			
M CONDOUMY Philippe	X			
M GOUT Damien	X			
M MOULIN Dominique	X			

Horaire de séance :

Ouverture de séance :
21h00

Clôture de séance :
22h30

Prochain Conseil :
18 mai

Liste des observateurs :

Valérie CLARET, Adjoint Administratif de la commune.

Ordre du jour :

1. Délibération taux imposition 2022
2. Délibération subventions communales 2022
3. Budget Primitif 2022
4. Délibération Approbation Budget Primitif 2022
5. Point Urbanisme
6. Pool routier 2022
7. Comptes rendus des réunions intercommunales
8. Questions diverses

Compte rendu de séance :

1. Délibération taux imposition 2022

Proposition de maintenir les taux d'imposition 2021 pour l'année 2022.

- Taux taxe foncière bâti 28, 90 %
- Taux taxe foncière non bâti 48, 50 %

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

2. Délibération Subventions communales 2022

Proposition des subventions :

- Comité des fêtes : 3000 € (identique à la subvention 2019)
 - Reprise des manifestations en 2022
 - Frais de sécurité pour la fête locale
- Mieux vivre chez soi : 110 €
 - Augmentation de 15 € motivée car cette association intervient sur la commune auprès des personnes âgées
- ACVA 23 €
- ACCA MAUREVILLE 250 €
- BELOTE MAUREVILLE 250 €
- CCJA CARAMAN 23 €
- FNACA 30 €
- FNATH 30 €
- GYM MAUREVILLE 250 €
- REPOUPETS MAUREVILLE 100 €
- SAPEURS POMPIERS 120 €

Soit un total de 4 186 €

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Trois élus ne prennent pas part au vote.

3. Budget Primitif 2022

Rappel des investissements prévus en 2022 :

- Travaux salle des fêtes : installation VMC toilettes + Groupe extracteur cuisine.
- Marquage au sol RD38 en agglomération.
- Columbarium cimetière.
- Aménagement et fleurissement : terrasse, escalier église, bassin place + Plantation haies.
- Acquisition foncière terrain Mme SAREIX et Aire de covoiturage ZA Lourman.

- Numérotations des chemins et habitations sur l'ensemble de la commune.
- Acquisition groupe électrogène dans le cadre du plan local de Sauvegarde.
- Aménagement chemin du lac (installation barrières bois pour sécurisation de la voirie).

4. Délibération Approbation Budget Primitif 2022

Présentation Budget Prévisionnel 2022 réalisé par M. Le Maire qui se résume comme suit :

Total Dépenses de Fonctionnement : 389 206, 74 € Total Recettes de Fonctionnement : 389 206, 74 €
 Total dépenses d'investissement : 45 823, 00 € Total Recettes d'Investissement : 45 823, 00 €

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

5. Point Urbanisme

- 31/03/2022, rencontre avec le contrôle de la légalité (Mme Hennequin) :
 - Accord de principe sur l'accès depuis la RD38 qui traversera la zone naturelle.
 - Modifications mineures à apporter dans l'OAP avec la procédure de modification simplifiée du PLU.
- Point avec le bureau d'études 2AU :
 - Corrections apportées au niveau de l'OAP suite aux remarques de Mme Hennequin.
 - Envoi du rapport aux PPA pour consultation et avis.
- Honoraires avocat (Maître Bouyssou) passe à 1 600 € HT au lieu 420 € HT suite transfert du dossier de litige au Tribunal Administratif de Nîmes.
- Présentation projet lotissement revu.
- Aire de covoiturage : le CD31 demande une emprise de 2 685 m².

6. Pool routier 2022

- Devis de la CCTL :
 - Chemin En Manenc : 22 431, 50 € HT
 - Chemin du lac : 17 430, 00 € HT
 - VC5 En Bonnes : 3 498, 00 € HT
 - VC5 En Fériol : 7 330, 00 € HT
 - Chemin En Régourt : 12 230, 00 € HT
- Reste un reliquat de 11 600,00 € sur le pool routier 2019-2022 + 10% de l'enveloppe du prochain pool routier (71 064, 00 € HT) soit un montant total travaux de 18 706, 00 € pouvant être engagé sur 2022. Suite concertation avec les Adjointes, priorisation du Chemin du Lac (voirie transversale sur la commune).
- Pour 2023, il faudra prévoir une somme supplémentaire pour le pool routier :
 - Chemins communaux ci-dessus
 - Curage des fossés
 - Chemin d'En Vignes

Débat entre les élus concernant la priorité des travaux : le chemin du lac reste prioritaire vis à vis du budget disponible, du nombre de réparation réalisées chaque année, et sa fréquentation étant un chemin transversal.

7. Comptes rendus des réunions intercommunales

- Conseil Communautaire du 30 mars 2022 :
 - Vote du budget avec augmentation des taux d'imposition : Budget en section de fonctionnement de 30 755 946, 70 € et en section d'investissement de 37762536,24€.
 - CFE (36, 71% et inchangé par rapport 2021) 4 041 816 €
 - Taxe foncière bâti (7, 50 %) (2, 50 % en 2021) 2 793 675 €
 - Taxe foncière non bâti (16, 58 %) (8, 75 % en 2021) 347 351 €
- Vote taux taxe enlèvement ordures ménagères 2022 :
 - SIPOM Revel, pour Maureville : 11, 60 %
 - Secteur Centre et Sud : 14, 40 %
- Vote fixation produit taxe GEMAPI 2022, montant attendu : 116 366 €.
- Vote délibération de principe pour la participation des communes membres à la contribution annuelle versée aux syndicats par la Communauté de Communes :
 - PETR, GAL, SDAN, montant estimé de 219 201 € soit un total pour Maureville de 1 781, 00 €.
 - Refus de certaines communes de participer à cette contribution. Il est nécessaire d'avoir l'unanimité des communes pour adopter la délibération. Sinon, la prise en charge de cette participation sera compensée par augmentation de la fiscalité des ménages ou par répartition sur les autres communes.
- Contractualisation Prêt Investissement 2022
 - 800 000 € à un taux fixe de 1, 39 % auprès de Banque Postale.
 - 800 000 € à un taux fixe de 1, 69 % auprès de la Caisse Epargne.
- Vote subvention de 220 000 € au CIAS Terre du Lauragais.
- Présentation tableau effectif au 01/01/2022 : 297, 60 ETP.
- Création d'un contrat de projet pour une mission de « Conseiller numérique » : attente accord subvention de 25 000 € dans le cadre du plan France Relance.
- Conférence des Maires du 12/04 et 13/04/22.

8. Questions diverses

- Présentation Devis Columbarium
 - Choix du modèle angle sur 2 étages avec 10 cases
 - Espace du souvenir attaché au monument
- Remerciements de la famille Ottavi suite décès de M. Ottavi.
- Dépôt d'un PC au lieu-dit « La Justice » pour construction maison habitation.
- Réponse envoyée à la DDT concernant la dissolution de l'Association Foncière :
 - Nécessité de nommer un liquidateur
 - Statu quo sur le positionnement de la commune pour la participation à la réfection du chemin d'En Cordes sur Caraman.
 - Pas de création d'un nouveau bureau
- Nombreux retours des administrés par rapport à la demande de reconnaissance de l'état « catastrophe naturelle sécheresse ».
- Marché vendredi 13 mai 2022.
- Réunions communales de la commission Urbanisme et Numérotation à prévoir fin Avril ou début Mai.